



**Foire à la brocante et à l'artisanat
Dimanche 9 mars 2025 de 9h à 18h
Salle R. Martini à Mexy**



Buvette et restauration tout au long de la journée

À renvoyer pour le 1^{er} mars avec le montant total de la réservation :

À Mme Cathy BORELLI – 36, rue Jules Ferry – 54135 Mexy

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme Borelli au : 06.95.45.03.28
ou par email à l'adresse : CdfMexy54135@hotmail.com

Mme/M. :

Adresse :

Email : Tél. :

INTERIEUR : TABLES FOURNIES (3 maximum)

Longueur emplacement	Prix	Cochez votre choix
1m20	7,00 €	
2m40	13,00 €	
3m60	19,00 €	

EXTERIEUR : TABLES NON FOURNIES

Longueur emplacement	Prix	Cochez votre choix
1m00	5,00 €	
3m00	13,00 €	
5m00	17,00 €	

Grilles pour les artisans uniquement, pas de portant

Rappel : une caution de 10€ par stand sera demandée, et restituée à l'exposant après 18h, le jour de la manifestation.

L'inscription sera validée dès réception de votre dossier complet (inscription accompagnée de son règlement). Règlement en chèque ou espèces.

Règlement de la Foire à la Brocante et à l'artisanat

La Foire à la Brocante et à l'Artisanat est organisée par le Comité des Fêtes de Mexy **le dimanche 9 mars 2025** de 9h à 18h à la salle des fêtes René Martini de Mexy.

- Les demandes d'inscriptions seront traitées dans l'ordre d'arrivée, obligatoirement retournées accompagnées du paiement, dont le montant est détaillé dans le questionnaire joint.
- A votre arrivée, une caution de 10€ par stand sera demandée, et restituée à l'exposant après 18h, le jour de la manifestation.
- Le paiement de l'inscription, ainsi que la caution, peuvent se faire par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Mexy ou en espèces.
- Les tables et les chaises seront fournies par l'organisateur pour les tables réservées à l'intérieur de la salle uniquement.
- L'organisateur décline toute responsabilité des objets exposés en cas de vol, perte ou dégradation.
- Les emplacements ne peuvent être modifiés sans autorisation de l'organisateur.
- En cas de désistement tardif (72h avant la manifestation), le paiement reste acquis à l'organisateur.
- Les exposants sont priés de laisser l'endroit qu'ils ont occupé dans un état correct, et de ne pas abandonner d'objets encombrants, volumineux ou autres à l'issue de la manifestation.
- En cas de non-respect de ce règlement, l'organisateur est seul juge, et peut le cas échéant procéder à l'exclusion de l'exposant concerné.
- L'inscription à la brocante signifie que l'exposant a pris connaissance du présent règlement et l'accepte sans condition.